

AVIS DE COURSE

Interligue Optimist 26, 27 et 28 mai 2012

ORGANISATION

Une régates interligue d'Optimist est organisée par le Yachting Club Pointe Rouge dans la rade sud de Marseille et sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009-2012
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 Les règles de Classe et de Jauge en vigueur et le règlement sportif Promotion Optimist 2011-2012

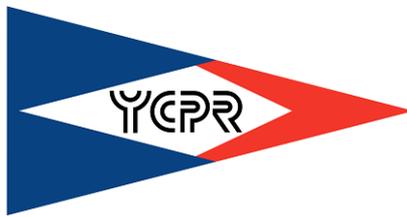
2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à la classe Optimist selon les conditions suivantes :
 - Aux concurrents français ou résidant en France, licenciés FFVoile, ayant remplis les minimas d'accès
 - Aux concurrents de nationalité étrangère
- 3.2 Pré inscription : la fiche d'inscription sera disponible en téléchargement sur le site du YCPR : <http://www.ycpr.net/> Elle est à compléter et à retourner accompagnée du règlement.
YCPR – SIL Optimist - BP 314, 13 269 Marseille Cedex 08
- 3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence F.F.Voile valide portant le cachet médical, en règle de la cotisation de classe et accompagnée d'une autorisation parentale à télécharger sur le site du YCPR.
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF accompagnée d'une autorisation parentale.



3.4 Si le nombre de concurrents est supérieur à 110 dans une série, le comité de course pourra proposer la création de poules. Les concurrents en seront avertis par affichage après clôture des inscriptions à partir du samedi 26 mai à 13h00.

4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à 30.00 €.

6. PROGRAMME

6.1 Inscription, confirmation des inscriptions et jauge : samedi 26 mai de 9h à 13h00

6.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	nombre de courses prévues
Samedi 26 mai	15h 00	3
Dimanche 27 mai	10h 00	4
Lundi 28 mai	10h 00	4

Plus aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 le lundi 28 mai.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées et les annexes seront disponibles à l'inscription des concurrents.

8. PARCOURS

Voir les annexes aux IC

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

Le système de classement utilisé sera le système de points a minima de l'annexe A,

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés F.F.Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 millions d'euros.